



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Égalité Fraternité

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU MERCREDI 3 FÉVRIER 2016

Membres :
- en exercice 41
- présents 32
- représentés 9
- excusés 0
- votants 41

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/02/03-15

OBJET : Calendrier des futurs transferts de compétences

L'an deux mille seize, le trois février à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 28 janvier 2016, se sont réunis 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE
Jean-Pierre TUVERI
Alain BENEDETTO
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART
Bernard JOBERT
Jean-Jacques COURCHET
Raymond CAZAUBON
Florence LANLIARD
Roland BRUNO
Jean PLENAT

Céline GARNIER
Jean-Luc LAURENT
Sylvie GAUTHIER
Farid BENALIKHOUDJA
Audrey TROIN
Éric MASSON
Ernest DAL SOGLIO
Valérie MASSON-ROBIN
René LE VIAVANT
Robert PESCE
Anne KISS

François BERTOLOTTO
Frédéric BRANSIEC
Nathalie DANTAS
Charles PIERRUGUES
Thierry GOBINO
José LECLERE
Hélène BERNARDI
Pierre-Yves TIERCE
Michèle DALLIES
Sylvie SIRI

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADE donne procuration à Éric MASSON
Laëtitia PICOT donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN
Jonathan LAURITO donne procuration à René LE VIAVANT
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE
Patrice AMADO donne procuration à Charles PIERRUGUES
Michel FACCIN donne procuration à Pierre-Yves TIERCE
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

Délibération n° 2016/02/03-15

OBJET : Calendrier des futurs transferts de compétences

Le rapporteur expose :

Le titre II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, intitulé « des intercommunalités renforcées » est consacré principalement à la coopération intercommunale. Dans la continuité des précédentes lois en matière d'intercommunalité, la loi NOTRe favorise logiquement le transfert des compétences communales aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le champ des compétences des EPCI FP s'est élargi au détriment des communes.

Le nombre de compétences obligatoires s'est notamment accru. Les communautés de communes devront, in fine, au 1^{er} janvier 2020, exercer sept blocs de compétences obligatoires et au moins trois compétences optionnelles à choisir.

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez voit une nouvelle fois ses compétences s'élargir. Afin d'organiser ces transferts, qui nécessitent une procédure administrative un peu longue, et de laisser aux services le temps de travailler de concert avec les douze communes concernées, elle propose d'établir un calendrier des futurs transferts de compétences, comme suit :

- **Au 1^{er} janvier 2017 :**
 - **Intégralité du développement économique et du tourisme (politique locale du commerce soumise à intérêt communautaire) ;**
 - **GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).**
- **Au 1^{er} janvier 2018 : Eau**
- **Au 1^{er} janvier 2019 : Assainissement**

Il est précisé que ce calendrier pourra être modifié, rapporté à tout moment, au regard des difficultés et interrogations que pourrait soulever la mise en œuvre de ces nouvelles compétences.

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, dite « loi RCT » ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.5210-1, L.5214-1 et L.5214-16 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Vu l'arrêté préfectoral n°24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL en date du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Communauté de communes de fixer un calendrier des futurs transferts de compétences afin d'organiser au mieux ces transferts.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique :

D'ADOPTER le calendrier des futurs transferts de compétences, proposé ci-après, qui pourra être modifié, rapporté à tout moment, au regard des difficultés et interrogations que pourrait soulever la mise en œuvre de ces nouvelles compétences.

- Au 1^{er} janvier 2017 :
 - ⇒ Intégralité du développement économique et du tourisme (politique locale du commerce soumise à intérêt communautaire) ;
 - ⇒ GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- Au 1^{er} janvier 2018 : Eau
- Au 1^{er} janvier 2019 : Assainissement

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016
Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation